

De: remi jullien <remjjj84@gmail.com>
Envoyé: jeudi 16 juin 2022 18:04
À: enquetepublicquomodif1plu@serignanducomtat.com
Objet: Opposition à la création de l emplacement réservé Er 19

Suite à rdv avec Mr le maire et mr l adjoint à l urbanisme du 16 juin Et exposé du projet de création de cet emplacement réservé entre le chemin du grès et la rue des magasins le projet de trace envisage Entrainerait la non constructibilite totale de la parcelle bh 311 qui est viabilisée dans le cadre du lotissement du grès soit 800 m2 En effet la voie piétonne envisagée et cyclable utiliserait la totalité de l emprise de l accès véhicule de la parcelle qui n aurait plus d accès !

La valeur actuelle estimée de la parcelle est de 150000 euros puisque équipée et immédiatement constructible que la commune devrait acheter en totalité compte tenu de la perte de constructibilite Dans ces conditions il est demandé à mr le commissaire enquêteur d émettre un avis défavorable sur ce projet d ER 19 et le tracé propose une solution alternative existant et envisage avec mr le maire et l adjoint à l urbanisme lors des rdv du 16 juin Sur une emprise communale Pour mme Faure Jeanine et jullien Hugo propriétaires

Envoyé de mon iPhone=